

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00134 Numéro SIREN : 488 741 547 Nom ou dénomination : 6B ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2018 sous le numéro de dépôt 6185

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

RECEPISSE DE DEPOT

EXAS CONSULTANT - VALERIE MAURY

3 rue du Pressoir
Actiparc
64140 Billère

V/REF :

N/REF : 2006 B 134 / 2018-B-6185

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 22/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

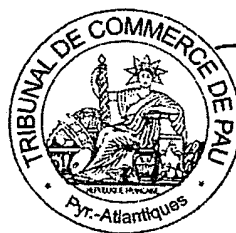
6B ARCHITECTURE
Société par actions simplifiée à associé unique
6 place de la Hourquie
64230 Lescar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-6185 le 12/09/2018

R.C.S. PAU 488 741 547 (2006 B 134)

Fait à PAU le 12/09/2018,

LA GREFFIERE,



Le 22 AOUT 2018

Désignation de l'entreprise SASU 6 B ARCHITECTURE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PAUNéant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 Place de la Hourquie 64230 LESCAR

Numéro SIRET* 4 8 8 7 4 1 5 4 7 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 31/12/2017			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	8 520	016	5 851	
	Immobilisations corporelles*		028	37 743	030	30 021	
	Immobilisations financières* (1)		040	610	042	610	
	Total I (5)		044	46 873	048	35 872	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	32 336	052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 370	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	27 928	070		
		Autres* (3)	072	6 376	074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	27 369	086		
	Charges constatées d'avance *		092	1 660	094		
	Total II		096	97 043	098		
	Total général (I + II)		110	143 917	112	35 872	
PASSIF				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		6 500		
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		650		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		47 597		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		(7 681)		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		47 065		
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		5 272		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		14 286		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	12	41 419		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		60 978			
Total général (I + II + III)		180		108 044			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	3 176
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	7 897
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 6 B ARCHITECTURENéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210				
	Production vendue	biens et livraisons		215		214					
			services*	intracommunautaires	217		218	237 814			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	7 257				
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230	6 548				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	251 620			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stocks (marchandises)*					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	67 381				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	797		244	3 319				
	Rémunérations du personnel*					250	136 552				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	47 630				
	Dotations aux amortissements*					254	5 607				
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	292				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)							264	260 785			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(9 164)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290	1 827				
	Charges financières (V)					294	340				
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	4			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(7 681)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	7 681				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	3 310					
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	748					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990							
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	6 706				
	Créance due au report en arrière du déficit			346							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	10 329
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	10 329

64230 LESCAR

Divers à déduire

[illegible]

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	3 030	412	5 490	414		416	8 520				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	11 131	452	751	454		456	11 882				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	24 204	472	1 656	474		476	25 861				
Immobilisations financières		480	610	482		484		486	610				
TOTAL		490	38 976	492	7 897	494		496	46 873				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	3 030	502	2 821	504		506	5 851				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 507	542	1 206	544		546	6 714				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	21 727	562	1 579	564		566	23 307				
TOTAL		570	30 264	572	5 607	574		576	35 872				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 12,8 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)										591			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 6 B ARCHITECTURE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES	III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI 995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI) 996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA
Déficits de l'exercice	860 10 329	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice 129
Total des déficits restant à reporter	870 10 329	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	46 564
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 117
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SASU 6 B ARCHITECTURE										Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017										Durée en nombre de mois 12			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	237 814		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106	237 814		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111	7 257		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	1 956		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144	9 213		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances										125	51 888		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	292		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152	52 181		
IV Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	194 846
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises													
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)										117	194 846		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE										022	237 814		
Effectifs au sens de la CVAE										023	4		
Période de référence										024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 160 3 1 // 1 2 / 2 0 1 7		
Date de cessation										186	/ /		
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs													
Effectifs moyens du personnel										376	4		
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 4 8 8 7 4 1 5 4 7 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 6 B ARCHITECTURE

ADRESSE (voie) 6 Place de la Hourquie

CODE POSTAL 64230 VILLE LESCAR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	325

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique POLES Prénom(s) Grégory
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 325
 Naissance : Date 26021975 N° Département 32 Commune FLEURANCE Pays FRANCE
 Adresse : N° 62 Voie Route de Chapelle de Rousse
 Code Postal 64110 Commune LAROIN Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET

4 8 8 7 4 1 5 4 7 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 6 B ARCHITECTURE

ADRESSE (voie) 6 Place de la Hourquie

CODE POSTAL 64230

VILLE

LESCAR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

CA18CHAPAY



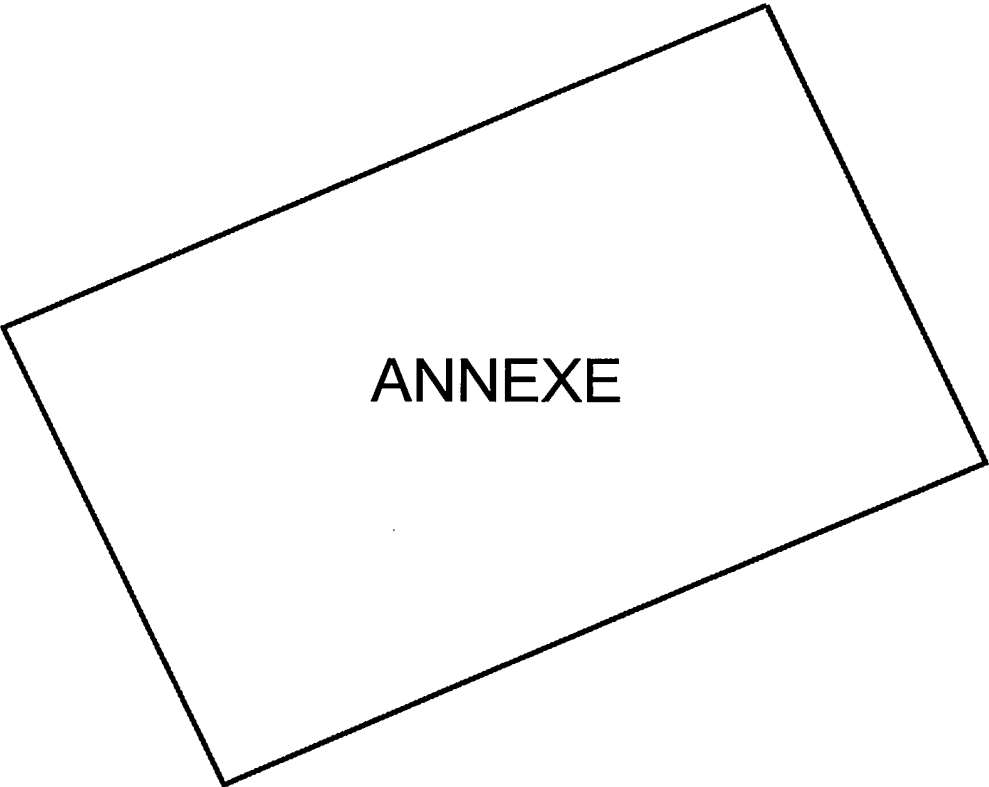
64230 LESCAR

[illegible]

CA20CHAAVA



Cegid Group



ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 6 B ARCHITECTURE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 108 044 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 681 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Stocks

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5 768 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les frais de constitution, de transformation et de 1er établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de développement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
-
- Les en-cours de services ont été évalués au coût de production.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 030	5 490		8 520
Immobilisations corporelles	35 336	2 408		37 744
Immobilisations financières	610			610
Total	38 976	7 898		46 874
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 030	2 821		5 851
Immobilisations corporelles	27 235	2 787		30 022
Immobilisations financières				
Total	30 265	5 608		35 873
ACTIF NET				11 001

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 490	2 408		7 898
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 490	2 408		7 898
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 576 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	610		610
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 929	27 929	
Autres	6 377	6 377	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 661	1 661	
Total	36 576	35 966	610
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 500,00 euros décomposé en 325 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 60 978 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 273	2 097	3 176	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 286	14 286		
Dettes fiscales et sociales	41 407	41 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12	12		
Produits constatés d'avance				
Total	60 978	57 802	3 176	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 315			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 042			
(**) Dont envers les associés	12			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 414
Dettes provis. pr congés à payer	5 971
Charges sociales s/congés à payer	2 280
Taxe d'apprentissage CAP	906
Formation continue CAP	869
T.V.T.S CAP	936
Total	20 375

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 661		
Total	1 661		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Etat de contrôle et de cohérence

Aucune anomalie détectée

6 B ARCHITECTURE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 500 €

Siège social : 6 Place de la Hourquie

64230 LESCAR

488 741 547 RCS PAU

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 7 681.16 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à-7 681.16 €
sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de 47 597.10 €
qui ressortira ainsi à 39 915.94 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende éligible à réfaction de 40%
31 décembre 2014	NEANT	NEANT
31 décembre 2015	NEANT	NEANT
31 décembre 2016	110 €	110 €

CERTIFIE CONFORME

Le président

Grégory POLES

